

TRIPARTITE AGGLOMERATIONSKONFERENZ
CONFERENCE TRIPARTITE SUR LES AGGLOMERATIONS
CONFERENZA TRIPARTITA SUGLI AGGLOMERATI
CONFERENZA TRIPARTITA DAVART LAS AGLOMERAZIUNS

Aux médias

Berne, le 19 décembre 2001

Conférence tripartite sur les agglomérations Confédération - Cantons - Villes/Communes (CAT): consentement à la politique des agglomérations de la Confédération

La conférence tripartite sur les agglomérations Confédération - Cantons - Villes/Communes (CTA) salue l'approbation par le Conseil fédéral du rapport "Politique des agglomérations de la Confédération". Les délégations cantonale et communale de la CTA, soit les représentants de la Conférence des gouvernements cantonaux (CdC), de l'Association des communes suisses (AdCS) et de l'Union des villes suisses (UVS) au sein de la CTA, avaient déjà émis un avis positif sur ce rapport à l'occasion de la séance de la CTA du 18 octobre 2001.

Dans leur prise de position commune à l'attention du Conseil fédéral, les délégations cantonale et communale de la CTA constatent que le rapport dresse un bilan précieux et complet des travaux en cours et planifiés au niveau fédéral, en matière de politique des agglomérations. Il faut relever, dans ce cadre, la procédure coordonnée des offices fédéraux concernés par des questions de politique des agglomérations.

Les problèmes de politique sectorielle ou transsectorielle (aménagement du territoire), autrefois typiques des villes-centres, se font aujourd'hui également de plus en plus ressentir dans les communes suburbaines et touchent aussi l'espace rural dans une mesure accrue. Cette évolution doit être prise en compte par la Confédération dans la mise en œuvre de sa politique des agglomérations. Il est important que les petites et moyennes agglomérations, de même que les villes isolées, soient également considérées.

Les délégations cantonale et communale de la CTA demandent une réalisation rapide des objectifs et mesures formulées dans le rapport. L'engagement renforcé de la Confédération en faveur de l'espace urbain ne doit cependant pas se faire au détriment de l'espace rural. Quant aux mesures proposées en politique sectorielle, il s'agira de se concentrer avant tout sur les domaines du trafic, des étrangers, de l'intégration et des affaires sociales.

Renseignements:

- Monsieur Canisius Braun, Secrétaire de la CdC (tél. 032 625 26 70)
- Monsieur Urs Geissmann, Directeur de l'USV (mobile 079 270 85 69)
- Monsieur Sigisbert Lutz, Secrétaire générale de l'AdCS (tél. 031 858 13 16)